

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Séance du 10 septembre 2021

Convocation du 02/09/2021

Affichage du 02/09/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BACQ, maire.

Etaient présents : Jocelyne BACQ, maire ; Pierre-Yves QUELIN, 1^{er} adjoint ; Fabien DESCHIZEAUX ; Marcel EBERHART ; Claude GUIARD ; Thomas LOISIER ; Evelyne MONTERNOT ; Pierre-Marie DURIEZ ;

Etaient absents : Maud GAND (pouvoir donné à Marcel EBERHART) ; Lalaina DESCHIZEAUX (pouvoir donné à Fabien DESCHIZEAUX) ; Ornella PEREZ (pouvoir donné à Jocelyne BACQ)

Secrétaire de séance : Pierre-Marie DURIEZ

ADHESION GRAS SAVOYE : CONTRAT D'ASSURANCE COUVRANT LES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS

Mme le maire rappelle que, le contrat actuel avec CNP ASSURANCES cessera ses effets au 31 décembre 2021, le conseil doit donc délibérer afin d'assurer la continuité de prise en charge.

L'objectif du contrat groupe est de mutualiser les risques et ainsi de bénéficier de conditions avantageuses, que ce soit en termes de taux ou de garanties. C'est dans cet esprit que le centre de gestion porte ce dispositif dans l'intérêt des collectivités.

Suite à cette consultation réalisée selon la procédure prévue aux articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique, le marché a été attribué à **AG2R Prévoyance avec pour gestionnaire GRAS SAVOYE**, pour une durée de 4 ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Contexte :

Conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion de Saône-et-Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Conformément à la délibération n°2 du conseil d'administration du 26 janvier 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1^{er} janvier 2022 –31 décembre 2025.

Pour rappel, le contrat groupe a été alloué en fonction de la strate de la collectivité :

- Lot n°1 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL.
- Lot n°2 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant au moins 20 agents affiliés à la CNRACL.

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'Offre (CAO) s'est réunie le mardi 18 mai 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché, pour chacun des lots. La décision de la CAO est la suivante :

- Lot 1 : attribution du marché à GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE– AG2R PREVOYANCE

Adhésion au nouveau contrat soumis au vote du conseil

Le conseil approuve à l'unanimité

RGPD : DESIGNATION DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT DES DONNEES – DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement. Ces principes pourront être appliqués grâce à l'augmentation du pouvoir des autorités de contrôle

Étape	Détail
Étape 1 : Nommer un délégué à la protection des données	Disposer d'un pilote est indispensable pour gérer les données personnelles collectées par une entreprise. Celui-ci est chargé d'un rôle d'information, de conseil et de contrôle interne.
Étape 2 : Recenser les traitements des données	Un registre des traitements des données personnelles est une documentation qui permet de faire le bilan sur l'effet du règlement.
Étape 3 : Définir les actions correctives	Afin de respecter les règles en matière de droits et libertés personnels, il est nécessaire de déterminer quelles sont les actions prioritaires à mettre en œuvre. La priorisation est déterminée en fonction du niveau de risque et grâce au registre des traitements.
Étape 4 : Analyser les risques	Il convient de gérer au mieux les risques pouvant avoir des conséquences sur la sécurité des données.
Étape 5 : Établir des procédures internes	Les procédures internes permettent de constamment assurer la protection des données personnelles. Il faut ici anticiper les événements éventuels pouvant affecter les traitements en cours.
Étape 6 : Tenir une documentation	La documentation permet de justifier la conformité d'une entreprise au règlement. Il est également essentiel de fréquemment reconsidérer et ajuster les actions et documents afin de garantir une protection des données durable.

Pour une mise en conformité il convient de désigner un responsable de traitement des données ainsi qu'un délégué à la protection des données

Désignation du représentant et du délégué :

Responsable de traitement : Mme Jocelyne BACQ, Maire

Déléguée à la protection des données : Mme Bérangère Gradelet, secrétaire

A l'unanimité le conseil approuve ces nominations.

QUESTIONS DIVERSES

☆ **Cimetière** : Mme le Maire souhaite remercier Jeanine Triboulet et Thierry Saint Paul pour les travaux effectués pour la réalisation d'un plan du cimetière. Un état des lieux sur le terrain a été effectué avec une mise en parallèle des données administratives et comptables se trouvant en mairie. Ce travail a permis de réaliser un plan offrant une vision actualisée des concessions libres ou occupées ainsi que leur durée.

☆ **Travaux de voirie** : Mme le Maire remercie également Joël BERGERON pour les travaux de voirie

☆ **Horaires de secrétariat** : Afin de permettre aux administrés de venir plus facilement chercher des renseignements ou prendre rendez-vous au secrétariat, il est convenu que les heures d'ouverture au public se feront désormais pendant les heures de secrétariat à savoir :

Mardi de 8h30 à 17h30 – Mercredi de 13h30 à 17h30 – Jeudi de 8h30 à 12h30

Il est rappelé que la prise de rendez-vous en dehors des heures de secrétariat est possible.

Il est également proposé de modifier les jours et heures de conseil, le conseil décide de faire un mois sur deux le mardi et l'autre mois le vendredi, mais refuse une modification de l'horaire qui reste donc maintenu à 20h30

☆ **Associations** : Evelyne MONTERNOT, informe le conseil, que la gym reprendra le 16 septembre à 19h et que le tarot quant à lui reprendra le 1^{er} octobre 1 vendredi sur deux à 20h30.

☆ **Gestion de la salle du poète** : les activités des associations reprennent, mais avec elles également les réservations à titre privé, il est demandé de désigner deux personnes pouvant prendre en charge la gestion des réservations et des états de lieux (entrées et sorties), Claude GUIARD et Pierre-Yves QUELIN se proposent.

☆ **Adressage** : La procédure touche à sa fin, il reste 15 plaques à poser sur les murs. Les plaques des numéros ont été distribuées, celles restantes seront distribuées dans les boîtes aux lettres.

☆ **Cantine scolaire** : les travaux se sont terminés juste avant la rentrée (retard dans la livraison), il reste quelques problèmes à régler au niveau électrique (lave-vaisselle trop puissant par rapport à l'installation électrique) mais la cuisine est opérationnelle. Les repas sont réalisés et livrés par Bourgogne repas.

Elisabeth BERGERON a pris ses fonctions dès la rentrée pour la gestion de la cantine et des repas, Sylvie RAMAGE, quant à elle a pris ses nouvelles fonctions en tant qu'ATSEM.

Mme le Maire rappelle que la rentrée s'est bien passée.

☆ **Murs communaux** : Suite à des demandes et remarques d'administrés, il est demandé au conseil municipal de faire un état des lieux des murs communaux. Un inventaire sera fait afin de définir les priorités.

Il est proposé de se rapprocher auprès de la DRAC et du CAUE afin de connaître les aides et subventions possibles pour la rénovation et remise en état des murs en pierre sèche.

Le conseil a également été alerté sur des problèmes d'eaux de ruissellement, ce sujet sera étudié.

☆ **18 septembre 2021, commémoration de l'abolition de l'esclavage** : Il est demandé à l'ensemble des conseillers de bien vouloir participer à l'organisation et au bon fonctionnement de cette journée de commémoration. Un buffet pour 150 personnes sera offert.

Diverses associations seront présentes dont les membres de l'association de l'abolition de l'esclavage de Paris.

☆ **Trail du Haut Clunisois** : se déroulera le 16 octobre 2021

☆ **Bâtiment de la gare** : projet de création d'un café, accueil multi services et petite restauration au bâtiment de la gare. Claude GUIARD et Jocelyne BACQ ont pris contact avec « 1000 cafés » afin de connaître leur avis sur le retour du questionnaire.

Retour positif selon « 1000 café », Saint Point offre un potentiel intéressant.

Il est rappelé les avantages de passer par cette structure qui pourrait s'occuper du recrutement et gestion de ce point d'accueil.

Afin de poursuivre cette réflexion il est proposé de transmettre les plans et superficie du bâtiment. En fonction des résultats une étude sur le coût des travaux devra être réalisée.

Le conseil se donne le temps de la réflexion et attend d'avoir des données chiffrées pour se positionner.

☆ **Randonnée nocturne** : a accueilli environ 100 personnes

☆ **PLUi** : l'enquête publique débutera le 14 septembre à 9h, les documents seront disponibles en mairie ou sur le site de la communauté de commune Saint Cyr Mère Boitier.

Lieux de permanences :

- Pierreclos : mardi 14 septembre de 9h à 12h
- Tramayes : mardi 21 septembre de 9h à 12h
- Tramayes : mercredi 29 septembre de 14h à 17h
- Pierreclos : jeudi 7 octobre de 14h à 17h
- Trambly : vendredi 15 octobre de 9h à 12h

☆ **Verger communal : intervention de Marcel EBERHART**

Rappel du principe et de l'intérêt d'un verger communal, 26 arbres seront plantés aux abords du lac (en partenariat avec la commission environnement de la com com), il est demandé d'impliquer les enfants de l'école dans cette démarche afin qu'ils puissent découvrir les enjeux environnementaux et écologiques (fertilisation organique, greffage, fauchage...).

Un fauchage sera fait dans le verger afin de créer des passages pour les visiteurs.

Une communication sera faite avec les habitants afin d'expliquer l'entretien modéré du verger.

Mme le Maire évoque un problème de ragondins pouvant être lié au non fauchage.

L'entretien des haies se fera en accord avec le conseil mais Mme le Maire rappelle que sa priorité est la mise en sécurité des usagers.

Report au prochain conseil municipal de l'intervention de Maud GAND concernant le photovoltaïque, zéro phyto

La séance est levée à 22h30

Fait et délibéré en mairie,
Les Conseillers présents